

MANIPULATION DES EXTINCTEURS



Formation extincteur et recyclage : ce qu'il faut savoir

Qu'est-ce qu'une formation extincteur ? Quel est le **recyclage de la formation utilisation d'un extincteur** ? Existe-t'il une formation extincteur obligatoire ? Où chercher une formation extincteur ?

Comment se déroule une formation extincteur ?

De manière générale, la formation extincteur ou le recyclage se déroule sur 3h (vous pourrez trouver des durées d'1h à 1h30 dans le cadre de formation en unité mobile / camion incendie). Sur cette demi-journée, vous aurez une partie théorique (obligatoire) et une partie pratique. La partie théorique consiste à faire le point sur le fameux triangle du feu, les effets de la fumée, la réaction du feu et les gestes à connaître.

La partie pratique peut se faire à l'intérieur comme à l'extérieur.

En extérieur, les formateurs apportent des bacs à incendie (ou générateur de flammes – Ça ressemble à un gros BBQ), les stagiaires auront pour objectif d'éteindre le feu.

À l'intérieur, c'est l'utilisation d'extincteurs spécifiques qui permettront de pouvoir manipuler presque normalement.

Ce n'est pas très compliqué, c'est accessible à tout le monde et cela peut sauver des vies...

Vous pouvez coupler cette formation à la formation évacuation (ou formation guide file serre file) qui se déroule sur une demi-journée également. Le coût n'est pas très élevé et cela permet d'assurer la sécurité de ses salariés et de remplir ses obligations en matière de sécurité incendie.

Quand suivre une formation de recyclage à l'utilisation des extincteurs ?

Mais alors, qu'en est-il du **recyclage de la formation manipulation extincteur** (recyclage formation incendie) ? Il n'y en a pas... mais la bienséance veut que cela soit fait **tous les ans ou tous les 2 ans**.

Rappelez-vous « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses salariés et leur donner les moyens de savoir réagir en cas d'incendie »....

La formation extincteur est-elle obligatoire ?

La formation extincteur est obligatoire pour les ERP ou entreprise recevant des personnes extérieures aux salariés de l'entreprise (voir notre article sur les formations incendie obligatoires).

Pour les autres, l'employeur doit « uniquement » prendre les mesures nécessaires pour que les salariés sachent réagir en cas d'incendie. Est-ce que cela rend la **formation extincteur obligatoire** ? Là est la question...